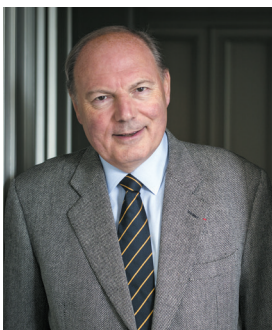


BILAN DE L'ACTIVITÉ 2015



Principal acteur public du traitement des déchets ménagers en France mais aussi en Europe, le Sycatom assume pleinement, avec les collectivités membres, toutes les responsabilités liées à ses activités et à son statut. Il est en premier lieu un partenaire impliqué dans la mise en œuvre des objectifs de la loi sur la transition énergétique. Cette loi, votée en août 2015, a conforté les collectivités locales qui, comme le Sycatom, avaient déjà pris la mesure des enjeux et de la tâche à accomplir. Elle nous guide pour allier la lutte contre le réchauffement climatique - notamment au travers de la prévention - à la performance industrielle.

Le traitement des déchets et la production de matières secondaires sont plus que jamais une opportunité pour l'industrie française. Le Sycatom a fait le choix d'utiliser la commande publique pour soutenir massivement les études et les investissements au service de l'entretien, de la rénovation et du développement des installations industrielles en s'engageant sur près de deux milliards d'euros en 2015. Les déchets, devenus ressources, constituent un gisement pour fournir une énergie de récupération performante à un coût acceptable. L'évolution de nos statuts nous conforte dans cette voie en nous donnant les moyens de développer encore plus cette activité et les partenariats nécessaires.

Notre responsabilité d'acteur public nous oblige. Produire une énergie propre concourt à la protection de l'environnement. Cette volonté est le gage de l'acceptabilité de nos installations. En accompagnant la création de nouvelles filières de recyclage, en nous préparant au traitement séparé des biodéchets et à l'extension des consignes de tri pour tous les emballages, nous progressons vers notre objectif de ne plus enfouir de déchets. En décembre 2015, notre partenariat avec la COP21 a consacré cette détermination et notre capacité à porter les deux messages positifs qui sont ceux de la prévention et de la valorisation. L'approche vertueuse du cycle des déchets impose de souscrire à l'objectif de leur réduction et le Sycatom accompagne ce mouvement par des actions très concrètes. Les soutiens accrus aux collectivités adhérentes et la mise en place de brigades d'éco-animateurs à la disposition des villes vont dans le bon sens. Le changement apporté pour rendre la tarification plus incitative est aussi un signal fort adressé aux collectivités adhérentes pour stimuler et accompagner leurs efforts.

En matière de recherche et de développement, le Sycatom s'applique à donner naissance à des projets innovants comme la captation du CO₂, des fumées d'incinération et la fabrication de bioplastiques. Dans cette recherche du meilleur service rendu aux habitants, le Sycatom n'est pas seul, et les grands syndicats urbains d'Ile-de-France partagent ces objectifs d'efficacité et d'exemplarité. Les projets communs autour de la coopération internationale et de la mutualisation des équipements et des réseaux ont franchi en 2015 un nouveau cap et je citerai en particulier notre association avec le SIAAP pour la co-méthanisation des déchets ménagers fermentescibles et des boues de stations d'épuration.

Les perspectives qui s'ouvrent à nous sont donc immenses et renforceront la capacité du Sycatom à conjuguer tous les impératifs qui s'imposent à lui, à commencer par traiter et valoriser toutes les typologies de déchets que l'on nous confie, anticiper les progrès et les mutations attendues en ayant toujours à l'esprit de nous intégrer parfaitement dans l'environnement urbain dense qui caractérise notre territoire métropolitain, et proposer les meilleurs choix industriels et logistiques au débat public dans le souci de l'intérêt général.

HERVÉ MARSEILLE
Sénateur des Hauts-de-Seine
Maire de Meudon
Président du Sycatom, l'agence métropolitaine
des déchets ménagers

 **+3%**
DE COLLECTE SÉLECTIVE
ENTRE 2014 ET 2015

 **30%**
DES DÉCHETS RECYCLÉS
EN NOUVEAUX MATÉRIAUX

 **-2,3%**
D'ORDURES MÉNAGÈRES
ENTRE 2014 ET 2015

 **61%**
DES DÉCHETS VALORISÉS
EN VAPEUR ET ÉLECTRICITÉ

 **300 000**
ÉQUIVALENTS-LOGEMENT
CHAUFFÉS EN ÉNERGIE
RENOUVELABLE

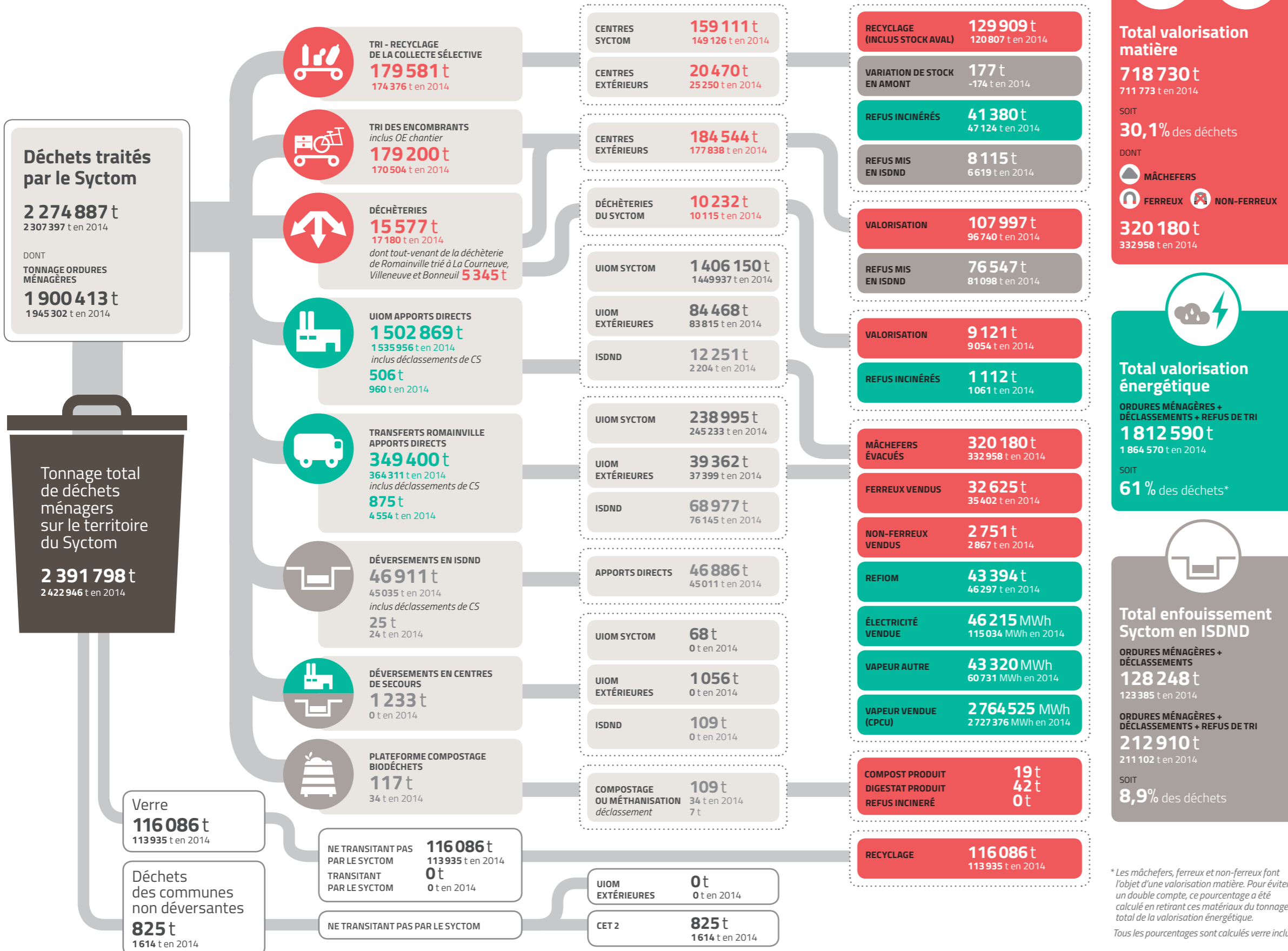
 **-17%**
D'ÉMISSIONS DE CO₂
ENTRE 2004 ET 2014

 **5 M€**
POUR LA CONSTITUTION
DES ÉQUIPES
D'ÉCO-ANIMATEURS

 **-7%**
BAISSE DE LA REDEVANCE
EN 2015

 **-29%**
DÉSENDETTEMENT
CONTINU DEPUIS 2008

Répartition des tonnages dans les différents centres de traitement en 2015



Total valorisation matière
718 730 t
 711 773 t en 2014

SOIT **30,1%** des déchets

DONT

- MÂCHEFERS
- FERREUX
- NON-FERREUX

320 180 t
 332 958 t en 2014

Total valorisation énergétique
1 812 590 t
 1 864 570 t en 2014

SOIT **61%** des déchets*

Total enfouissement Sycdom en ISDND
128 248 t
 123 385 t en 2014

ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSEMENTS

212 910 t
 211 102 t en 2014

SOIT **8,9%** des déchets

* Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage total de la valorisation énergétique.

Tous les pourcentages sont calculés verre inclus.

COÛT DU TRAITEMENT
 à la tonne

COLLECTE SÉLECTIVE
140 €/t
 107 €/t en 2014

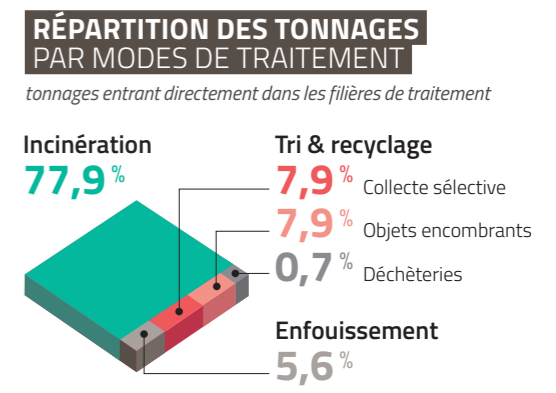
INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
92 €/t
 89 €/t en 2014

OBJETS ENCOMBRANTS
98 €/t
 98 €/t en 2014

ENFOUISSEMENT
96 €/t
 103 €/t en 2014

COÛT DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX COLLECTES SÉLECTIVES
136 €/t
 141 €/t en 2014

TOTAL À FINANCER PAR LES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS
276 €/t
 248 €/t en 2014



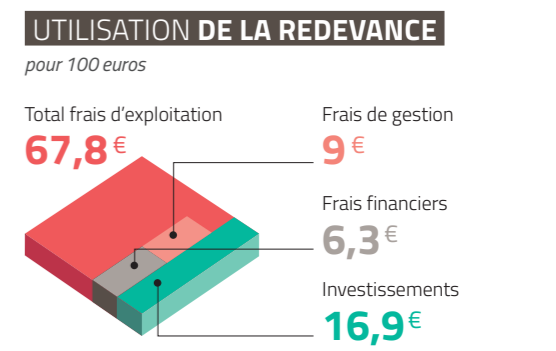
CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS

TOTAL DES CONTRIBUTIONS 2015
261,8 M€
 285,9 M€ en 2014

SOIT

PART TONNAGE
97,46 €/t
 104,80 €/t en 2014

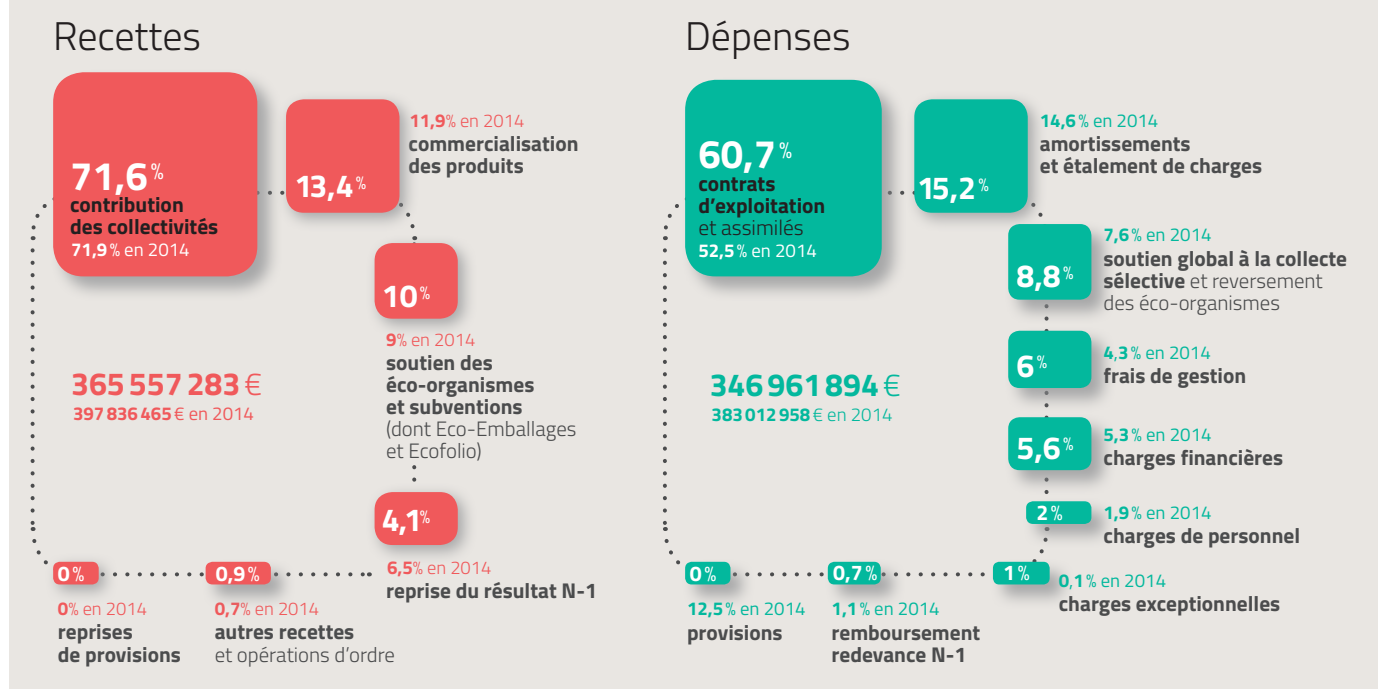
PART POPULATION
6,37 €/hab
 6,80 €/hab. en 2014



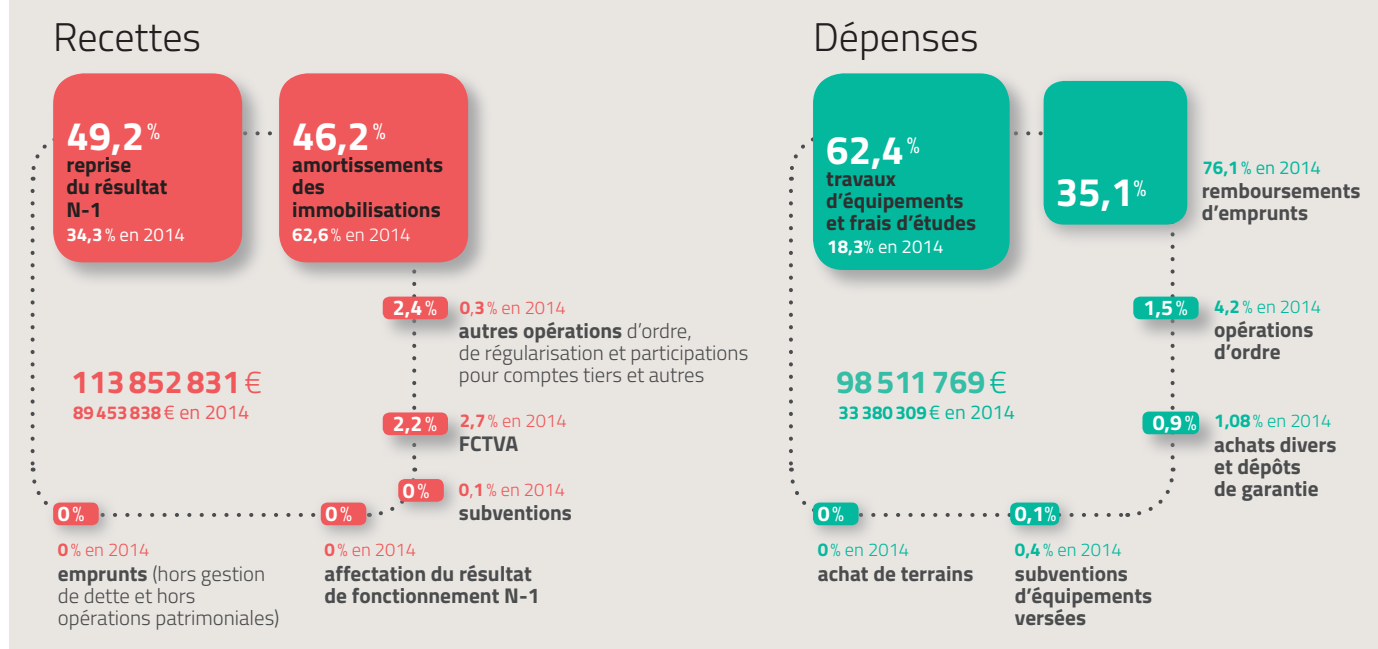
Chiffres clés 2015

Ces chiffres reprennent des éléments du compte administratif 2015

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



LE SYCTOM ET LES COLLECTIVITÉS À L'HEURE DU GRAND PARIS

Depuis plus de 30 ans, le Sycotm traite et valorise les déchets ménagers du territoire le plus peuplé et le plus dense de France. Cette mission de service public exigeante l'amène à travailler de concert avec les collectivités en charge de la collecte et l'ensemble des acteurs de la filière déchets. Une logique de coopération aujourd'hui renforcée, en réponse aux enjeux de la Métropole du Grand Paris nouvellement créée.

UN OUTIL INDUSTRIEL EN ÉVOLUTION CONSTANTE

Chaque année, plus de 2 millions de tonnes de déchets entrent dans les installations du Sycotm. Des apports qui évoluent, dans un cadre réglementaire toujours plus exigeant, et qui nécessitent d'adapter et de renouveler les équipements en continu, pour des performances maximisées.